



- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché à intervenir et remplir toutes formalités requises en vue de l'aboutissement rapide de l'opération envisagée.

#### 09/2011-Acquisition des parcelles d'alignement Lieu-dit « Las carbounières »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il serait nécessaire, vu l'urbanisation du secteur « las carbounières », d'acquérir des parcelles d'alignement provenant des parcelles cadastrées section F, n° 512 et 514, appartenant à Monsieur et Madame Jean Pierre BERNOU, situées le long de la voie communale n° 201 :

1 <sup>ère</sup> parcelle d'alignement	S=24ca
2 <sup>ème</sup> parcelle d'alignement	S=7ca
3 <sup>ème</sup> parcelle d'alignement	S=2ca
4 <sup>ème</sup> parcelle d'alignement	S=3ca
5 <sup>ème</sup> parcelle d'alignement	S=34ca

La superficie à acquérir est de 70 ca, Monsieur le maire propose une valeur de 80 euros pour cette acquisition.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles d'alignement énumérées ci-dessus pour une superficie totale de 70 ca,
- De fixer le prix à la somme de 80€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

La présente séance comprend les délibérations n° 08/2011 à 09/2011.

Le Maire,

Guy VICTOR

